



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 mars 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine, établi en application du paragraphe 48 de la résolution [2127 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application du paragraphe 48 de la résolution [2127 \(2013\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité m'a demandé de lui présenter, en consultation étroite avec l'Union africaine, des recommandations sur la transformation éventuelle de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) en opération de maintien de la paix des Nations Unies, y compris une évaluation des progrès réalisés en vue de réunir les conditions sur le terrain, que j'évoque au paragraphe 45 de mon rapport daté du 15 novembre 2013 ([S/2013/677](#)).

2. Pour établir le présent rapport, j'ai envoyé du 4 au 15 février 2014 en République centrafricaine, une équipe pluridisciplinaire, dont un représentant de la Commission de l'Union africaine faisait partie. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, s'est rendu dans ce pays les 11 et 12 février avec un haut représentant de la Commission de l'Union africaine en vue de tenir des consultations à Bangui avec les acteurs nationaux et internationaux, dont le Chef d'État de la transition en République centrafricaine, les ministres de son gouvernement et des représentants de la société civile, des organisations régionales et de la communauté internationale.

II. Principaux faits nouveaux

A. Évolution de la situation sur le plan de la sécurité, des droits de l'homme et des conditions humanitaires

3. Depuis l'étude réalisée en novembre, la situation sur le terrain a sensiblement évolué. Les attaques à l'arme lourde menées par les éléments des milices antibalaka contre les ex-combattants de la Séléka, le 5 décembre à Bangui et à Bossangoa, sont venues inverser la dynamique du conflit, entraînant une nette détérioration de la sécurité. Elles ont en outre déclenché un cycle de représailles parmi la population civile et suscité des affrontements entre antibalaka et ex-combattants de la Séléka dans l'ensemble du pays. Il s'en suivit une détérioration de la situation des droits de



l'homme et une grave crise, les civils étant pris pour cible par tous les groupes armés et par d'autres civils en raison de leur appartenance religieuse.

4. Ces exactions (graves atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et aux biens; détention arbitraire, exécution sommaire de civils, tirs sans discrimination sur des civils, violences sexuelles et viols; graves violations du droit de l'enfant dont le recrutement et l'emploi d'enfants, le meurtre ou la mutilation d'enfants et les violences sexuelles sur la personne d'enfants, etc.) qui pourraient constituer des crimes au regard du droit international sont devenues monnaie courante non seulement à Bangui mais également dans l'ensemble du pays. Par ailleurs, les civils sont de plus en plus impliqués dans la violence, y compris les meurtres et pillages, sur fond de peur, de haine et d'impunité totale, ainsi que de dénuement socioéconomique. Les actes de violence délibérée et ciblée forçant les populations musulmanes à fuir pourraient constituer des crimes contre l'humanité, de même que les déplacements forcés et les persécutions.

5. Constitués de groupes locaux d'autodéfense, d'éléments incontrôlés des forces armées de la République centrafricaine et de délinquants, les groupes antibalaka seraient de mieux en mieux organisés dans Bangui et ailleurs dans le pays et auraient accès à des armes à feu et à des armes lourdes. Encore que l'on en ignore la physionomie, les menaces suscitées par ces éléments vont largement au-delà des atteintes à l'ordre public. D'après les forces françaises de l'opération Sangaris et la MISCA, les groupes antibalaka représentent désormais la principale menace pour les civils.

6. Pendant une bonne partie de 2013, de nombreux Centrafricains ont souffert alors qu'ils se trouvaient sous le contrôle des ex-combattants de la Séléka, force qui, aux yeux d'une grande partie de la population, est composée entièrement de musulmans et soutenue par ceux-ci. Même s'il n'en est pas ainsi, les actes de vengeance ou de représailles perpétrés actuellement au nom des chrétiens sont nés du ressentiment suscité par des mois de graves atteintes aux droits de l'homme. Si la violence n'est pas inspirée par la haine religieuse ou ethnique, la manipulation et l'exploitation par certains individus se trouvant en position de force ont ajouté cette dimension au conflit. Plus on laissera ce fléau perdurer, plus il sera difficile de le combattre. Il est de plus en plus à craindre que les groupes ethniques considérés comme acquis aux ex-combattants de la Séléka deviennent la cible des milices antibalaka.

7. On fait chaque jour état de meurtres dans Bangui. La violence dans la capitale a atteint un degré de sauvagerie inqualifiable, des cadavres étant mutilés en public et démembrés ou décapités en toute impunité. À cause des attaques ciblées menées par des groupes antibalaka, les musulmans ne peuvent sortir des quelques quartiers où ils sont regroupés. À l'heure actuelle, la grande majorité des musulmans de Bangui ont fui et ceux qui sont restés vivent sous protection internationale.

8. La démission de l'ancien Chef d'État de la transition, Michel Djotodia, le 10 janvier, a amené la majorité des 7 000 ex-combattants de la Séléka à quitter les lieux où ils s'étaient regroupés à Bangui depuis décembre 2013. On estime que 500 éléments armés demeurent regroupés en deux lieux placés sous la protection de la MISCA, tandis que d'autres continueraient d'opérer en tenue civile dans plusieurs quartiers de Bangui. Les anciens éléments de la Séléka s'étant retirés de Bangui et de l'ouest du pays, on a assisté à de nouvelles attaques contre les combattants restés sur place, leurs associés ou leurs partisans présumés et les membres de la population

civile musulmane, qui sont maintenant délibérément et systématiquement pris pour cible par des éléments antibalaka. On déplore ainsi des meurtres, assassinats ciblés, violences sexuelles, lynchages, pillages et destruction de biens, les actes de violence collective atteignant des niveaux sans précédent. Des individus se réclamant des antibalaka parlent publiquement d'« opérations de nettoyage ». Des éléments antibalaka ont pu aussi tenir le discours de la haine à la télévision ou à la radio.

9. Les ex-combattants de la Séléka se regrouperaient dans le nord et le nord-est du pays, notamment à Kaga Bandoro, Ndélé, Bambari et Bangassou. Le 30 janvier, certains d'entre eux ont pris temporairement le contrôle de la ville de Sibut et auraient annoncé qu'il s'agissait là d'une étape sur la voie de l'établissement d'une ligne de démarcation entre les régions musulmane et chrétienne, faisant craindre une partition de facto du pays. La MISCA renforcera sa présence dans la région. Le mouvement des ex-Séléka a donné lieu à une forte recrudescence de la violence et des violations des droits de l'homme, ses éléments ayant détruit villages, outils et semences, enrôlé des travailleurs de force, sans parler de tuer des civils. On a également fait état de heurts entre groupes rivaux des ex-Séléka dans plusieurs régions.

10. En dépit des problèmes logistiques et du manque de moyens, la MISCA a apporté une contribution non négligeable dans les zones où elle s'est déployée dans Bangui et à l'extérieur de la capitale, notamment pour ce qui est d'assurer la protection des civils. À Bangui, les opérations de la MISCA menées en coordination avec les forces de l'opération Sangaris ont été déterminantes pour rétablir la sécurité, permettre au Gouvernement de transition de reprendre ses travaux tout en garantissant la liberté de circulation des acteurs internationaux, sécuriser les principales installations, les lieux d'accueil des déplacés, ainsi que pour protéger les acteurs nationaux et internationaux, y compris les membres des institutions de transition. La Mission a aussi désarmé et cantonné certains des ex-combattants de la Séléka. Grâce aux efforts déployés par la MISCA et l'opération Sangaris, davantage de déplacés sont revenus dans les premières semaines de février. La Mission a aussi collecté des armes, amélioré la sécurité sur le principal axe reliant le pays au Cameroun et assuré l'escorte de convois humanitaires. Elle a répondu à des alertes lancées par les populations locales et les agents humanitaires à Carnot, Berbarati, Mbaiki, Bambari et Baoro. Même si certains interlocuteurs ont critiqué le parti-pris de certains contingents de la MISCA dans certaines de ces localités, la Mission a pu prévenir de véritables massacres et des violations graves des droits de l'homme et contribué à permettre d'acheminer l'aide humanitaire en toute sécurité.

11. Malgré tout, la composition ethnique et religieuse du pays a radicalement changé ces dernières semaines. Du fait de l'intensité des violences, de nombreux musulmans ont fui le pays, la plupart vers le Tchad et le Cameroun, ou se sont rendus dans le nord-est de la République centrafricaine. Beaucoup de villes, précédemment à physionomie multiconfessionnelle, comme Yaloke, Bossemptele, Bozoum et Mbaiki ont été vidées de leur population musulmane.

12. Étant donné la situation désastreuse et la quasi-absence de protection, un certain nombre de pays ont organisé l'évacuation de leurs ressortissants. L'Armée nationale tchadienne (ANT) assure la sécurité d'un site de transit ouvert à Bangui indépendamment de la MISCA. Plusieurs milliers de musulmans, y compris des Centrafricains, sont évacués chaque semaine par avion, taxi et camion. Un grand nombre des personnes évacuées qui n'ont jamais vécu hors de leur pays, ne trouvent

pas d'endroit où s'installer. Des unités de l'armée tchadienne lourdement armées escortent les convois faisant route de Bangui et de localités situées dans l'ouest en direction du nord du pays et du Tchad. L'usage excessif de la force aurait causé la mort de civils dans certains cas.

13. À l'heure actuelle, plus de 15 000 musulmans tentant de fuir pour se sauver qui ont trouvé refuge dans 18 localités dans l'ensemble du pays s'exposent à de graves violences s'ils partent. Dans beaucoup d'endroits dans le nord-ouest, l'ouest et le centre du pays, certains groupes ne doivent leur salut qu'à la MISCA et à l'opération Sangaris. Les agents humanitaires se trouvent face à un dilemme : encourager les habitants à rester dans leur village, mettant ainsi leur vie en danger ou les aider à fuir pour se sauver, contribuant ainsi de manière indirecte à accentuer la fracture du pays.

14. Les groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées, continuent d'être les premières victimes. Depuis novembre 2013, on a fait état de plusieurs cas de violence sexuelle perpétrés par des hommes armés considérés par beaucoup comme d'anciens éléments de la Séléka à Bangui, Boali, Bossemptele, Damara, Mbaiki et Sibut ainsi que dans la préfecture de Ouham Pende. Lors des attaques menées dans Bangui les 5 et 6 décembre, de nombreux viols, y compris en réunion, auraient été commis par des éléments antibalaka et ex-Séléka, en particulier lors des perquisitions de domicile et à titre de représailles. On a également fait état de mariages forcés d'enfants, ces pratiques étant pour l'essentiel imputées à des éléments ex-Séléka. Des cas de violences sexuelles, notamment de viols, ont été signalés dans les lieux d'accueil de déplacés, et des femmes auraient été enlevées et réduites en esclaves sexuelles dans les campagnes.

15. Les violations graves des droits de l'homme commises sur la personne d'enfants, en particulier les informations faisant état de leur recrutement par des groupes armés, ont de quoi alarmer. S'il est difficile d'établir des chiffres précis, on constate que l'estimation selon laquelle 3 500 enfants se trouvaient dans les rangs de la Séléka en mars 2013 a probablement augmenté et qu'au moins 6 000 enfants pourraient être associés à des groupes armés. Des éléments antibalaka recruteraient également des enfants. Les centres de santé et les écoles ont été pillés dans tout le pays et restent souvent fermés, empêchant les enfants d'avoir accès à une éducation et à des soins médicaux.

16. Ces événements ont provoqué une crise humanitaire d'une ampleur sans précédent. Au 21 février, 2,5 millions de personnes (soit plus de la moitié de la population nationale), avaient besoin d'aide humanitaire. Près de 700 000 Centrafricains ont été déplacés, plus de 288 000 se sont réfugiés dans les pays voisins, et plus de 65 000 nationaux d'États tiers ont été évacués.

17. Immenses dans tous les secteurs les besoins humanitaires risquent d'augmenter, alors que l'insécurité empêche les intervenants humanitaires d'atteindre tous ceux qui sont dans le besoin. Ceux-ci sont pris pour cible à cause de leurs ressources. L'insécurité qui règne le long de la route venant du Cameroun, axe vital pour le commerce et l'aide humanitaire à destination de Bangui, entrave l'acheminement des marchandises, y compris les secours. La MISCA a commencé à déployer des escortes le long de cette route trois fois par semaine, ce qui a contribué à améliorer la situation, mais les demandes sont nombreuses et la route demeure peu sûre. Le 12 février, le Programme alimentaire mondial (PAM) a été contraint d'ouvrir un pont aérien entre Douala (Cameroun) et Bangui, ce qui a eu pour effet

de multiplier par huit le coût de la fourniture d'une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin.

B. Évolution de la situation politique

18. La démission, le 10 janvier, de M. Djotodia (voir par. 8 ci-dessus) et du Premier Ministre, Nicolas Tiangaye, lors d'une réunion au sommet de la Commission économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) à N'Djamena a radicalement changé le paysage politique. La communauté internationale s'est inquiétée de l'inefficacité des autorités de transition et de leur incapacité à faire face à l'escalade de la violence.

19. Le 20 janvier, le Conseil national de transition a élu Catherine Samba-Panza, alors maire de Bangui, Chef d'État de la transition de la République centrafricaine. Depuis son entrée en fonctions, M^{me} Samba-Panza a pris plusieurs mesures décisives. Elle a notamment nommé André Nzapayeké Premier Ministre, le 23 janvier, lequel a formé un nouveau gouvernement de transition le 27 janvier. Le nouveau Gouvernement se compose de 20 membres, dont trois représentants de l'ex-Séléka et un représentant des antibalaka. La nomination de plus de 20 conseillers a fait craindre que le bureau de M^{me} Samba-Panza agisse comme un gouvernement fantôme.

20. Sans être totalement conforme aux dispositions des Accords de Libreville, de la Déclaration de N'Djamena et de la Charte de la transition, la formation du nouveau Gouvernement a représenté une évolution positive, qui a imprimé une nouvelle dynamique à la transition. Mais elle a aussi provoqué le mécontentement parmi des responsables des ex-Séléka et des antibalaka et conduit à une flambée de violence à Bangui, tandis que les membres de l'ancienne opposition politique ont rejeté l'offre de participer au Gouvernement.

21. Les autorités de transition ont redoublé d'efforts en vue de mettre en place le cadre institutionnel nécessaire pour organiser les élections, qui devraient mettre fin à la période de transition. Le 24 décembre, l'autorité nationale des élections, qui est composée de sept membres, a été officiellement créée, bien qu'elle ne soit pas encore opérationnelle. La mission d'évaluation des besoins liés aux élections que j'ai envoyée en République centrafricaine du 28 janvier au 11 février a indiqué que le Gouvernement de transition avait déclaré son intention d'organiser des élections dès que possible. Cela étant, l'aptitude des acteurs nationaux à organiser le scrutin durant la période de la transition dépendra de leur capacité d'établir des antennes locales de l'autorité nationale des élections dans l'ensemble du pays et d'autres institutions telles que le Haut Conseil de la communication, de mettre en place un cadre juridique, de rétablir un certain niveau de sécurité et l'autorité de l'État dans tout le pays et de désarmer au moins en partie les éléments armés, de remédier à l'absence de registres civils et de mobiliser des ressources auprès du Gouvernement de transition et des partenaires internationaux pour organiser les élections.

22. Le choix de la date des élections en République centrafricaine ne tiendra pas seulement à la mise en place des moyens techniques et des dispositions juridiques nécessaires, et à l'instauration de conditions de sécurité. Il faudra également créer le climat politique voulu pour que les élections contribuent à renforcer la société et à promouvoir la stabilité, plutôt que d'être source de conflit et d'instabilité sociale.

23. La violence qui a éclaté en décembre a décimé les maigres ressources nationales et conduit à l'effondrement d'une administration déjà fragile. Les fonctionnaires n'ont pas été payés depuis cinq mois et l'État n'a toujours pas d'argent pour verser leurs traitements. L'aptitude des nouvelles autorités de transition à apporter le changement dépendra en partie, dans un avenir immédiat, de l'aide fournie par la communauté internationale.

24. La situation à l'extérieur de Bangui se caractérise par la quasi totale absence de l'administration et des services publics. Les ex-Séléka continuent de se considérer comme les représentants officiels de l'État dans les régions où ils maintiennent une présence et cherchent à exercer des fonctions officielles comme par exemple assurer l'ordre public ou prélever des impôts, même si, bien souvent, cela revient à pratiquer l'arbitraire et à extorquer des fonds. Dans certains endroits du nord-ouest, les groupes antibalaka agiraient aussi comme s'ils étaient les autorités de facto.

25. La crise qui sévit en République centrafricaine est extrêmement complexe. Le pays a connu trois conflits internes en 10 ans et son troisième gouvernement de transition en l'espace d'un an. La situation actuelle fait suite à un cycle de crises politiques et sécuritaires qui a duré pendant plusieurs décennies. Elle trouve son origine dans les faiblesses socioéconomiques, politiques et structurelles persistantes et dans la mal gouvernance, la cohésion sociale fragile, et un sentiment profond de marginalisation chez certains groupes, en particulier la population du nord du pays, qui estime faire l'objet de discrimination par le Gouvernement central. Cette situation est exacerbée par la corruption, le népotisme, l'abus de pouvoir, les conflits internes, l'ingérence extérieure et la déliquescence de l'armée nationale. Ces circonstances, se conjuguant à l'extrême fragilité des institutions de l'État, ont laissé les gouvernements centraux successifs vulnérables. L'État est débordé et n'a pour ainsi dire pas les moyens de gérer le large éventail des menaces auxquelles il est confronté, et il devra être reconstruit de fond en comble. Il n'y a pas d'armée nationale et les éléments restants dans la police et la gendarmerie manquent des moyens et du matériel indispensables pour exercer leurs fonctions, tandis que l'administration publique est largement absente dans de nombreux endroits, la communauté internationale devant se substituer à l'État pour dispenser des services de base lorsque cela est possible.

C. État de droit

Appareil judiciaire et pénitentiaire

26. Les événements de décembre ont provoqué la faillite des institutions : les tribunaux ont été systématiquement détruits et les attaques contre des établissements pénitentiaires se sont soldées par la libération ou le meurtre de détenus tandis que les juges étaient constamment menacés. Les tribunaux et les prisons ont cessé toute activité bien que la prison centrale de Bangui ait rouvert le 14 février après l'intervention du Chef d'État de la transition. Les fonctionnaires et les magistrats ont abandonné leur poste et il est devenu impossible de traduire les suspects en justice, de les incarcérer ou même de les arrêter. Seuls quelques représentants des institutions ont repris leurs fonctions à Bangui. Le système pénal est ébranlé, ce qui paralyse l'administration de la justice et contribue à la généralisation de l'impunité. Cette situation vient compliquer sérieusement la tâche des forces internationales.

Police et gendarmerie nationales

27. Ce qui restait de la police nationale a été encore affaibli lors des événements de décembre. Les commissariats ont été pillés et les policiers et gendarmes ont abandonné leur poste. Certains ont rejoint les rangs des ex-Séléka et des antibalaka. L'une des deux unités opérationnelles qui détient encore des armes à feu, la Compagnie nationale de sécurité, a été d'abord attaquée par les antibalaka puis désarmée par les ex-Séléka. La plupart des infrastructures ont été détruites. Les policiers et les gendarmes manquent de matériel, notamment de radios et de matériel de protection, et n'ont que six véhicules.

28. Des policiers ont commencé à reprendre leurs fonctions et trois (sur huit) commissariats ont rouvert à Bangui. À ce jour, 700 policiers (des 1 675 en service avant décembre) ont répondu présents à l'appel à Bangui. Un projet du Fonds pour la consolidation de la paix d'un montant de 2,5 millions de dollars a été approuvé : il servira à la remise en état de huit commissariats de police et de trois brigades de gendarmerie à Bangui et à fournir des véhicules et du matériel de communications. Le 15 janvier, la police et la gendarmerie ont commencé à mener des patrouilles conjointes avec la MISCA à Bangui.

29. Selon la gendarmerie, 1 200 gendarmes des 3 500 en service avant décembre ont répondu présents à l'appel. La plupart sont à Bangui mais 226 sont hors de la capitale, notamment à Boali, Bossemptele, Yaloke, Mbaiki, Nola, Berberati, Bouar, Bangassou, Mobaye, Obo et Bambari.

Désarmement

30. Le repli de la plupart des éléments ex-Séléka précédemment regroupés entrave la planification des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Parallèlement, la menace que constituent les antibalaka et d'autres groupes armés existants ou nouveaux appelle une nouvelle stratégie. Il a été signalé, fait inquiétant, que la perspective de participer à un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration commençait à en inciter certains à prendre les armes.

31. Il reste difficile de planifier un programme formel de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-Séléka mais ceux-ci se montrent disposés à se regrouper et à se prêter à un tel programme. Ceux qui sont déjà regroupés subissent une pénurie d'alimentation et de logement et n'ont pas accès à des installations sanitaires.

32. Avec le nouveau Gouvernement de transition, le désarmement, la démobilisation et la réintégration relèvent désormais du Ministère de la défense. Une stratégie a été adoptée le 15 novembre 2013 mais il faut la revoir pour tenir compte des nouvelles réalités sur le terrain. Pour surmonter les problèmes de sécurité propres à la République centrafricaine, y compris la présence des antibalaka et d'autres milices ou groupes locaux, il faudrait élaborer et mettre en œuvre un programme ingénieux, fait sur mesure, qui pourrait comprendre des activités de réduction de la violence entre communautés, d'emploi d'urgence, de cohésion sociale et de réconciliation. Un tel programme sur mesure devrait résulter d'une étroite collaboration entre le Gouvernement et les Nations Unies. Il faudrait immédiatement prendre des mesures à effet rapide sur la sécurité, notamment celles qui visent à désarmer et cantonner les éléments armés, en attendant que des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration plus complets et

plus viables soient mis au point à plus long terme. Les contributions des partenaires aux programmes de relèvement rapide et de cohésion sociale qui visent à rétablir les moyens de subsistance seront cruciales pour rompre le cycle de l'insécurité et de la violence dans les communautés.

Reconstitution des forces de défense nationale et de sécurité

33. Des efforts ont été faits pour retrouver et regrouper les anciens éléments des Forces armées centrafricaines (FACA). Le 5 février, 6 500 éléments (des 8 434 que comprenaient les FACA) ont répondu à l'appel du Chef d'État de la transition et se sont rassemblés à l'École nationale d'administration et de magistrature. Les moyens financiers et logistiques font défaut, et le lynchage public, quelques minutes après la cérémonie à laquelle le Chef d'État de la transition a pris le contrôle de l'armée, d'un ex-combattant de la Séléka qui avait rejoint les rangs des FACA montre que les forces armées sont très divisées et qu'il faut les restructurer en profondeur. Le nouveau Ministre de la défense a indiqué qu'il entendait créer une armée qui serait représentative de toute la population et donc y faire une place à des ex-Séléka. Mais toute incorporation dans l'armée devrait s'opérer dans le respect d'un cadre politique qui énonce les conditions préalables élémentaires de cette incorporation, notamment celle de vérifier que les éléments considérés n'ont pas commis de violations des droits de l'homme ni d'autres atteintes.

Lutte antimines

34. En décembre 2012, l'ONU a enregistré des stocks comprenant 11 654 munitions obsolètes et restes explosifs de guerre et 165 934 munitions d'armes légères. Pendant l'inspection de ces stocks en novembre 2013, il a été établi que 83 % des munitions obsolètes et restes explosifs de guerre et 99 % des autres munitions avaient disparu. Il est à craindre que beaucoup sont actuellement entre les mains de groupes et de civils armés.

D. Situation socioéconomique

35. Avant la crise récente, la République centrafricaine était classée 180^e sur les 186 pays de l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement. Depuis, la situation socioéconomique s'est nettement dégradée. La crise a pesé sur l'économie et devrait avoir des conséquences à long terme pour la population bien que le pays soit riche en ressources naturelles. Le mouvement en masse des Musulmans, clef de voûte du secteur du petit commerce, a entraîné une pénurie de produits, notamment de médicaments, et provoqué une forte hausse des prix. La plupart des produits sont importés par la principale voie routière qui relie la République centrafricaine au Cameroun mais l'insécurité a entravé le libre passage.

36. Les finances publiques se sont effondrées. Selon les projections du Fonds monétaire international, le produit intérieur brut a baissé de 14,5 % en 2013, le taux d'inflation s'élevant à 12 %. Le déficit du compte courant s'est monté à 5,6 % du produit intérieur brut en 2013. Les zones rurales sont celles qui connaissent la plus grande pauvreté. La petite agriculture est la première source d'alimentation et de revenu pour 75 % de la population. Le manque de semences et d'outils, ainsi que la persistance de l'insécurité, pourrait peser lourdement sur la production agricole et le

cours des produits de base et accroître le risque de crise alimentaire et nutritionnelle.

37. La Banque mondiale, qui a restructuré ses activités et obtenu des fonds supplémentaires, s'est engagée à verser 100 millions de dollars pour appuyer l'intervention d'urgence, notamment l'appui rapide au secteur public. Avec l'Union européenne et le Fonds monétaire international, elle entend renouer le dialogue avec les autorités au sujet de la question du soutien budgétaire direct mais cela dépendra des conditions de sécurité régnant dans le pays.

38. La pauvreté généralisée, la déstabilisation des secteurs du commerce et de l'agriculture, l'insécurité constante qui règne dans de nombreuses régions du pays, les déplacements massifs de population et l'absence totale de services publics rendent la population et le pays extrêmement vulnérables à la crise socioéconomique et humanitaire encore plus profonde qui se profile.

E. Questions concernant la sous-région

39. Sous la conduite de la CEEAC, la sous-région a continué d'entreprendre activement de promouvoir une solution à la crise actuelle, notamment à la faveur des efforts dirigés par le Président tchadien et Président de la CEEAC, Idriss Deby Itno, et le Président congolais et Président du Comité de suivi du dialogue national sans exclusive en République centrafricaine, Denis Sassou Nguesso, et moyennant un soutien financier temporaire servant à payer les traitements des fonctionnaires. Une délégation de la CEEAC et de l'Union africaine, composée des Ministres des affaires étrangères congolais et tchadien, du Ministre congolais de la défense et du Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité, s'est rendue à Bangui le 28 décembre 2013 pour mettre l'accent sur la nécessité de la cohésion et d'une véritable unité d'action de toutes les parties prenantes.

40. Agissant en étroite collaboration avec l'Union africaine, la CEEAC a réagi face à la dégradation de la situation en tenant à Ndjamena les 9 et 10 janvier son sixième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement. À cette réunion, l'ex-Chef d'État de la transition, M. Djotodia, a annoncé sa démission. Dans le communiqué issu du Sommet, les chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC ont regretté la passivité de la classe politique centrafricaine et l'absence d'unité au sein du Gouvernement de transition et demandé que soit élu rapidement un nouveau Chef d'État de la transition. Ils ont également demandé au secrétariat de la CEEAC et à la Commission de l'Union africaine d'examiner les modalités de l'organisation de la Conférence de réconciliation nationale qui se déroulerait sous les auspices du Médiateur. Le 29 janvier, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a pris note des décisions que la CEEAC avait prises à son sixième Sommet extraordinaire et invité instamment la communauté internationale, y compris les Nations Unies, à apporter tout le soutien nécessaire à l'action que les dirigeants de la région menaient pour faciliter une véritable intervention internationale en appui à la République centrafricaine.

41. La crise a eu des retombées sur les pays voisins, où plus de 288 000 Centrafricains, dont 54 600 depuis décembre 2013, ont trouvé refuge. La présence de combattants étrangers dans le pays continue d'être signalée : il s'agit d'éléments de Boko Haram et d'autres groupes venus du Darfour et d'autres régions. La déliquescence de l'État et les crimes commis contre la minorité musulmane créent

des conditions que des groupes extrémistes de la sous-région et d'ailleurs pourraient chercher à exploiter. Afin de promouvoir la stabilité à long terme et le développement économique de la République centrafricaine, il faut absolument empêcher que ces groupes profitent du désordre qui règne actuellement pour prendre pied dans le pays.

III. Intervention internationale

A. Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine

42. Le 13 décembre, à l'issue de consultations tenues en marge du Sommet de l'Élysée pour la paix et la sécurité en Afrique organisé à Paris les 6 et 7 décembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a autorisé le renforcement des effectifs de la MISCA, qui est passé de 4 500 à 6 000 personnels en tenue. Conformément à l'accord passé entre l'Union africaine et la CEEAC, l'autorité a été transférée de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique à la MISCA le 19 décembre 2013. Cette dernière a rapidement procédé à la constitution de ses forces et, au début février, elle était dotée de son effectif complet même si certains moyens essentiels n'avaient pas encore été déployés.

43. Au 21 février, l'effectif de la MISCA était de 6 032 hommes en uniforme, dont 5 404 militaires et 628 policiers répartis en quatre unités de police constituées. Celles-ci ont commencé à effectuer des patrouilles pédestres en attendant que leurs véhicules soient déployés. La composante civile de la MISCA compte 35 membres, contre 152 prévus dans le concept d'opérations, spécialisés dans les affaires politiques, la liaison humanitaire, les droits de l'homme et l'appui à la mission. Des mécanismes de liaison ont été mis en place pour promouvoir la coordination des activités de la MISCA et des forces de l'opération Sangaris, ainsi que de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur déployée dans la province d'Obo, dans le sud-est de la République centrafricaine. Depuis qu'il a été nommé Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la MISCA, Jean-Marie Michel Mokoko collabore étroitement avec mon Représentant spécial et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), Babacar Gaye, et d'autres parties prenantes afin de régler la crise qui sévit dans le pays. La MISCA s'acquitte de sa mission au prix de grands sacrifices, y compris 17 morts et 118 blessés.

44. Bien que déployée rapidement, la MISCA se heurte à de grandes difficultés dans les domaines de la mobilité aérienne, des systèmes d'information et de communications, du renseignement, des installations sanitaires et de la logistique et du soutien autonome. Outre le mauvais état de l'infrastructure routière, l'absence d'éléments habilitants et de multiplicateurs de force, tels que des unités autonomes de transmissions, des moyens du génie, du matériel de transport lourd et des hélicoptères de manœuvre, entrave les activités de la Mission. Il faut d'urgence déployer des éléments habilitants et des multiplicateurs de force pour que la MISCA puisse mieux s'acquitter de ses tâches.

45. L'ONU ainsi que la France et les États-Unis d'Amérique déploient des experts militaires et civils chargés de renforcer les structures de commandement et de

contrôle et les structures administratives de la MISCA, d'améliorer son infrastructure informatique et ses moyens de communication et de dispenser une formation. Lors d'une conférence des donateurs tenue par l'Union africaine le 1^{er} février, les donateurs se sont engagés à verser 316 millions de dollars pour venir en aide à la République centrafricaine, y compris à la MISCA. Le budget de la Mission pour 2014 s'élève à 409 millions de dollars. Grâce au fonds d'affectation spéciale, l'ONU modernise les moyens de communication et les moyens informatiques de la Mission. Les 20 et 26 février, elle a envoyé à Bangui deux appareils transportant 1 200 radios portatives à très haute fréquence et 25 répéteurs, ainsi que du matériel informatique, du matériel de communication et des groupes électrogènes. Elle a aussi déployé des experts chargés d'installer le matériel et de montrer au personnel de la MISCA comment s'en servir.

B. L'opération Sangaris et le déploiement de la Force de l'Union européenne

46. La France a déployé l'opération Sangaris en République centrafricaine le 6 décembre en vue de rétablir des conditions minimales de sécurité à Bangui et d'aider à la constitution des forces de la MISCA. En tout, 2 000 militaires sont déployés à Bangui et dans des points chauds de l'ouest et du nord du pays, notamment dans les villes de Berberati, Yaloke, Boda et Bambari et dans la préfecture de la Vakaga.

47. Le 10 février, le Conseil de l'Union européenne a créé une opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine, qui doit contribuer à instaurer un climat de sûreté et de sécurité dans la région de Bangui pendant six mois au plus avant de transférer cette responsabilité à des partenaires. La force devrait être déployée début mars et commencer ses activités aussitôt.

C. Mesures immédiates

48. La détérioration de la sécurité, notamment les massacres systématiques et la menace généralisée qui pèse sur les civils évoqués plus haut, appelle l'attention soutenue et l'action urgente de la communauté internationale. Le 20 février, j'ai proposé au Conseil de sécurité une nouvelle initiative en six points visant à mettre fin à la violence et aux massacres, à protéger les civils, à empêcher le démembrement de fait du pays, à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et à apporter au Gouvernement le soutien dont il a d'urgence besoin. Cette initiative prévoit le renforcement des effectifs de l'Union africaine et de la France sur le terrain et le déploiement d'autres soldats et policiers, la fourniture d'un soutien logistique et financier aux forces africaines, la coordination du commandement des forces internationales, dont la mission consiste expressément à empêcher les massacres et à protéger les civils, la fourniture d'un soutien concret au Gouvernement centrafricain, l'accélération du processus politique et de la réconciliation et le financement d'urgence de l'intégralité des opérations humanitaires.

49. Au moment où nous préparons le terrain pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, il est essentiel que toutes les parties prenantes se concentrent sur les objectifs prioritaires les plus urgents, à savoir

mettre fin à la violence contre des civils innocents, protéger les civils et porter secours à ceux qui en ont besoin. Pour atteindre ces objectifs, il faut que de nombreuses parties prenantes participent. J'invite instamment les États Membres, les organisations régionales et les autres partenaires clefs à faire des contributions tangibles pour que cette initiative aboutisse, en fournissant du personnel militaire et du personnel de police, en finançant les opérations humanitaires, en apportant un soutien financier et matériel à la MISCA et au Gouvernement centrafricain et en apportant un appui politique au processus de paix et de réconciliation.

IV. Conditions de la réussite de toute opération de maintien de la paix des Nations Unies

50. Dans mon rapport sur la République centrafricaine daté du 15 novembre 2013 (S/2013/677), j'ai expliqué que plusieurs conditions devaient être réunies sur le terrain pour qu'une opération de maintien de la paix des Nations Unies puisse fonctionner correctement. Il fallait notamment que le cadre politique pour la transition reste en place et que le Gouvernement de transition montre qu'il y était attaché et qu'il prenne des mesures concrètes pour le mettre en œuvre. Le nouveau Chef d'État de la transition et son gouvernement ont pris des mesures encourageantes pour montrer qu'ils tenaient à faire avancer le processus et à s'attaquer aux difficultés immédiates, notamment la réouverture de la prison de Bangui et la reprise des négociations sur le paiement des traitements des fonctionnaires. Il est à espérer que le nouveau gouvernement remettra la transition sur la bonne voie et créera des conditions favorables à la tenue d'élections. Mais la fragilité du cadre politique actuel, qui ne fait pas l'unanimité et qui est dépassé par les événements, est un grand risque pour toute opération de maintien de la paix à venir.

51. En ce qui concerne le rétablissement des institutions de sécurité nationale, pour faire la distinction entre les forces qui représentent officiellement l'appareil de sécurité de l'État et celles qui agissent hors de tout cadre juridique, il faut avant tout arrêter une conception nationale de la sécurité et des institutions garantes de l'état de droit dans tout le pays et de la composition à venir des forces armées, y compris définir les critères devant présider à l'incorporation de ses membres et au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-éléments armés. Bien que des progrès aient été accomplis sur le plan technique, la recherche d'un consensus doit s'inscrire dans un processus politique qui n'est pas encore dégagé lieu.

52. La situation en République centrafricaine a énormément changé, comme il est décrit ci-dessus. Le contexte politique, actuel et futur, est certes un facteur de réussite à long terme mais il faut surtout s'attacher d'urgence à protéger les civils et à instaurer un climat de sécurité dans tout le pays. C'est pourquoi je propose de déployer rapidement une opération de maintien de la paix des Nations Unies pour faire face aux principaux problèmes de sécurité dans le pays.

V. Recommandations en vue de l'éventuelle transformation de la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine en opération de maintien de la paix des Nations Unies

53. Dans une lettre datée du 27 janvier 2014, le Ministre centrafricain des affaires étrangères a demandé le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies qui aurait pour mission de stabiliser le pays et de traiter les aspects civils de la crise. Le Chef de l'État de la transition a réitéré cette demande lors d'un entretien avec mon Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix qui s'est tenu le 12 février à Bangui.

54. Dans une lettre datée du 17 février 2014, la Présidente de l'Union africaine a souligné que le déploiement de la MISCA avait pour but de faciliter un engagement international plus étendu et plus durable en République centrafricaine, prévoyant notamment le déploiement d'une opération des Nations Unies le moment venu, dès que les conditions en seraient créées sur le terrain. Exprimant l'espoir que, dans les six à neuf mois à venir, la phase initiale de stabilisation aurait été achevée, l'Union africaine a fait valoir que le calendrier précis devrait être arrêté sur la base d'évaluations périodiques conjointes de la situation.

A. Déploiement de la mission de maintien de la paix envisagée

55. Les difficultés auxquelles se heurte la République centrafricaine sont profondes et ne se prêtent pas à des solutions faciles. Même si les activités des opérations de la MISCA et de l'opération Sangaris ne cessent de gagner en efficacité, le déploiement actuel des forces de sécurité internationales n'est pas suffisant, la composante civile nécessaire pour protéger efficacement les civils directement menacés ou remédier aux causes profondes du conflit faisant défaut. La crise en République centrafricaine requiert une approche unifiée et intégrée par le déploiement d'une opération multidimensionnelle de maintien de la paix, la protection des civils devant constituer sa première priorité. Un facteur important qui a influencé la décision que j'ai prise de recommander le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies est le fait que l'Organisation a l'avantage de pouvoir déployer et maintenir une opération de maintien de la paix multidimensionnelle dotée de toutes les capacités requises pour traiter la nature profonde de la crise complexe que traverse actuellement la République centrafricaine.

56. Dans les premières phases de son déploiement, une opération de maintien de la paix des Nations Unies devra concentrer ses efforts sur les priorités les plus urgentes et offrir quelques avantages immédiats à la population dans les domaines de la sécurité, de la protection des civils, des droits de l'homme et de la justice, en faisant fond sur les acquis de la MISCA et de l'opération Sangaris. À long terme, afin d'apporter un changement durable en République centrafricaine, l'ONU devra soutenir les efforts déployés à l'échelle nationale pour rompre le cycle des crises politiques et sécuritaires récurrentes et aider à créer les conditions de la stabilité et du développement économique et social à long terme.

57. Les objectifs et priorités d'une opération des Nations Unies et, partant, sa configuration et ses activités devraient être ajustés au cours du temps en fonction de la situation et des besoins particuliers du pays et de son peuple. Ainsi, durant la phase initiale de son déploiement, l'opération de maintien de la paix des Nations Unies aura pour objectifs d'assurer un climat de sécurité, condition indispensable aux progrès dans d'autres secteurs, d'aider le Gouvernement de transition à exercer les fonctions essentielles de l'État, d'appuyer les efforts de paix et de réconciliation, de protéger les droits de l'homme fondamentaux et de faciliter l'acheminement d'une aide humanitaire. À mesure que les conditions évolueront dans le pays, que l'état de la sécurité s'améliorera et que les capacités nationales de sécurité se renforceront, la mission des Nations Unies accordera plus d'importance aux activités suivantes : appui à l'extension de l'autorité de l'État et à la prestation de services publics par l'État, consolidation d'un environnement politique stable, réconciliation des communautés et retour des personnes dans leurs foyers, renforcement des institutions garantes de l'état de droit et promotion du respect des droits de l'homme. Il faudra d'emblée arrêter une stratégie de sortie faisant fond sur les acquis dégagés en matière de renforcement des capacités nationales.

58. L'action de l'ONU en République centrafricaine doit se fonder sur une compréhension claire de la situation actuelle et être adaptée aux besoins futurs de son peuple. Il faut adopter une approche spécifique centrée sur un déploiement fort, souple et mobile, à l'échelle du pays, d'effectifs en tenue et de civils, pour permettre à la mission de prévenir les menaces contre la sécurité et d'intervenir en fonction de leur évolution, tout en accordant l'attention requise aux priorités dans ses activités civiles. On se fixera des critères de base, à chaque étape de la mission, le but étant de pouvoir le plus rapidement possible aller de la phase initiale à une sortie durable, en passant par la stabilisation et la consolidation.

59. En raison de la spécificité de la République centrafricaine, l'approche relative aux déploiements de personnel militaire, de police et civil doit être conçue de manière délibérée et liée aux objectifs prioritaires de la mission. Afin de répondre aux besoins immédiats en matière de sécurité, des effectifs militaires importants seront déployés dans un premier temps, avec les moyens correspondants. Parallèlement à ce renforcement, des capacités civiles essentielles seront déployées et progressivement mises en place, à mesure que la situation se stabilisera, que des locaux à usage de bureaux et de logements seront installés et que les tâches civiles prendront plus d'importance. Du personnel de police sera aussi progressivement intégré et, à mesure que l'état de la sécurité s'améliorera, il remplacera la majeure partie des renforts militaires initiaux. Il sera nécessaire de déployer dans un premier temps des effectifs militaires importants, afin de relever les défis de sécurité, les forces militaires des Nations Unies devant être progressivement réduites dès que les conditions le permettraient, permettant à l'ONU de concentrer, dans la mesure du possible, la majeure partie de ses efforts sur les tâches cruciales en matière civile et le renforcement de l'État. Des évaluations à l'échelle du système permettront d'élaborer et d'affiner l'action globale des Nations Unies. Il faudra, dès le début de la mission, s'efforcer de gérer les attentes de la population en menant une stratégie active de communication.

B. Mandat de la mission envisagée en République centrafricaine

60. Il est recommandé que, comme l'opération de maintien de la paix proposée agira en vertu du Chapitre VII, son mandat prévoit les activités ci-après : a) protection des civils; b) protection du personnel, des installations et du matériel des Nations Unies, et garantie de la sécurité et de la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et des personnels associés; c) appui au processus politique et aux éléments indispensables à la transition, comme le rétablissement de l'autorité de l'État et son extension à l'ensemble du territoire; d) création de conditions propices à l'acheminement d'une aide humanitaire de principe et au rapatriement volontaire et durable des personnes déplacées et des réfugiés en toute sécurité; e) promotion et protection des droits de l'homme; f) promotion d'un dialogue national, de la médiation et de la réconciliation à tous les niveaux; et g) appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des anciens éléments armés, une attention particulière devant être portée aux enfants, rapatriement des éléments étrangers; et exécution de programmes de réduction des violences communautaires.

61. Parmi les tâches supplémentaires qui devraient incomber à l'opération, on mentionnera : a) l'appui à l'organisation et à la tenue d'élections; b) l'appui à la réforme du secteur de la sécurité; c) l'appui aux institutions policières, judiciaires et pénitentiaires, afin de rétablir le système de justice pénale; d) la lutte antimines, le contrôle du trafic d'armes et de munitions et la gestion des stocks; e) la coordination de l'action internationale à l'appui du renforcement de la bonne gouvernance, y compris l'élaboration d'une politique budgétaire saine et la gestion rationnelle des ressources naturelles; f) le renforcement des institutions et la mise en place des fondements d'un redressement socioéconomique à long terme.

62. Il importe de souligner que ces activités ne seront pas toutes exécutées dans des proportions égales à tous les stades de la présence de la mission de maintien de la paix. Au contraire, la mission devra régulièrement ajuster ses activités prioritaires et, partant, sa configuration, en fonction des conditions sur le terrain.

C. Tâches à confier à la mission des Nations Unies

Protection des civils

63. La tâche prioritaire de la mission des Nations Unies pendant la phase initiale doit consister à assurer la protection des civils. Cela requiert des compétences militaires et civiles pour la coordination civilo-militaire, l'établissement de contacts avec les populations locales, des compétences en matière d'égalité des sexes, le contrôle du respect des droits de l'homme et la communication d'informations à ce sujet, une analyse conjointe intégrée des menaces et la mise en place de capacités d'intervention rapide aux niveaux national et local, ainsi que la conception de mécanismes de coordination cohérents, y compris avec le groupe de protection humanitaire. Il faudrait parallèlement déployer des capacités civiles spécialisées afin de rétablir immédiatement un fonctionnement minimum de la chaîne pénale par le déploiement robuste de fonctions en matière judiciaire et pénitentiaire.

Composante militaire

64. Comme il est indiqué dans l'exposé que j'ai fait le 20 février au Conseil de sécurité, compte tenu des menaces militaires et du fait que l'appareil national de sécurité est pratiquement inexistant, il est indispensable d'augmenter les effectifs en République centrafricaine, afin de remédier à la situation dans la phase initiale de l'opération de maintien de la paix. Le concept d'opérations envisagé a été élaboré en partant de l'hypothèse que la force déployée est dotée d'un mandat robuste et de moyens propres à lui permettre de s'adapter véritablement à l'évolution de la situation et d'anticiper sur les situations potentiellement déstabilisantes. La composante militaire devrait être progressivement réduite à mesure que les principaux objectifs fixés seront atteints.

65. On prévoit que l'effectif de l'opération de maintien de la paix comprendrait un maximum de 10 000 soldats et 1 820 membres du personnel de police, y compris les capacités et les éléments habilitants requis. Les niveaux des effectifs envisagés ont été établis compte tenu d'un certain nombre de facteurs, notamment la nécessité de mettre en place une présence équilibrée et dissuasive dans l'ensemble du pays; de protéger les civils; de surveiller les zones frontalières; d'accompagner la transition; de sécuriser les principales voies de mobilité et de communication, en particulier la route d'approvisionnement venant du Cameroun, afin de concourir à l'acheminement de l'aide humanitaire, selon que de besoin; et de protéger le personnel et les installations des Nations Unies.

66. En plus de huit bataillons d'infanterie, il faudra mettre en place une réserve dûment constituée et des moyens clés (logistique, aviation et génie). Il est également recommandé que la force participe à un stade ultérieur, en partenariat avec d'autres intervenants, à l'effort élargi visant à reconstituer les forces nationales de défense et de sécurité, ce qui sera d'une importance cruciale pour la stratégie de sortie de l'ONU. Suivant le rôle que la force assumera en fin de compte, le déploiement d'une capacité supplémentaire, comme un groupe d'aide à la formation, pourrait être envisagé le moment venu. Une importance particulière est accordée aux observateurs militaires, y compris aux femmes, qui peuvent établir des contacts avec les communautés locales, en coordination avec une composante affaires civiles forte, et exécuter la tâche vitale consistant à surveiller les mouvements transfrontières. Il sera important de recourir à la technologie dans les opérations de surveillance, qui permettra de faciliter les alertes rapides concernant les menaces contre des civils et du personnel des Nations Unies et d'aider à contrôler les principales zones d'instabilité, afin de renforcer l'exécution du mandat, d'améliorer la sécurité du personnel des Nations Unies et de réduire le montant des ressources nécessaires.

67. L'opération des Nations Unies devrait, dans une phase initiale, continuer d'assurer la sécurité des installations clés et des parties prenantes nationales à Bangui. Toutefois, la mission ne pourra assurer la sécurité des principales parties nationales concernées, y compris les membres du Gouvernement de transition et les magistrats, que dans une mesure limitée. Il est donc recommandé que la composante police aide à renforcer les capacités de la police nationale et de la gendarmerie en assurant une protection rapprochée.

Composante police

68. Pour remédier à la situation actuelle caractérisée par la violence et l'impunité, il ne suffira pas d'organiser une intervention militaire, aussi robuste soit-elle. Je recommande donc d'inclure dans la mission envisagée une composante Police des Nations Unies dotée d'un mandat ciblé et des capacités de soutien requises pour protéger les civils, et encourager la reprise des activités de la police nationale et de la gendarmerie. L'intervention de la Police des Nations Unies se heurtera à des problèmes critiques, comme la nécessité de constituer rapidement des capacités spécialisées, comme le contrôle des foules, pour entreprendre des réformes et des activités de restructuration. Les fonctionnaires de police et les unités de police constituées seront formés et déployés, y compris par le transfert de membres de la police de la MISCA, conformément aux règles des Nations Unies. Suivant le concept de Police des Nations Unies, le déploiement initial sera effectué à Bangui et pourra être étendu à l'extérieur de la capitale, si la sécurité et d'autres conditions le permettent. Le pôle des activités de la composante police et son déploiement seront ajustés en fonction des besoins particuliers sur le terrain, comme pour les autres composantes.

69. Pour stabiliser la sécurité, il est impératif de lutter contre l'impunité et de renforcer la confiance dans le système judiciaire. La mission proposée devrait donc contribuer également à mobiliser et à coordonner l'appui des donateurs internationaux, afin de mettre en place l'infrastructure, le matériel et la logistique nécessaires aux institutions chargées du maintien de l'ordre, et aider les autorités nationales dans les domaines de la formation, de la réforme, de la restructuration et du développement, dans le contexte d'une stratégie pour la réforme du secteur de la sécurité. Il faudrait envisager sérieusement d'adopter d'urgence des mesures temporaires dans les domaines de la sécurité et de l'état de droit afin de mettre un terme à l'impunité totale qui existe actuellement dans le pays.

Composante civile

70. Le déploiement d'une force militaire robuste et capable est certes indispensable pour surmonter les problèmes urgents de sécurité dans le pays, mais ce sont les civils qui devront agir de concert avec leurs partenaires pour aider le Gouvernement et le peuple centrafricains qui s'efforcent d'édifier leur État. Les efforts dans le domaine civil devraient être centrés sur la protection des civils, la réconciliation, la promotion du processus politique, et viser à aider l'État à relever les défis les plus pressants et à répondre aux besoins les plus urgents de la population.

71. Il sera primordial de progresser sur le front politique afin d'empêcher que le processus de transition ne dérape, tout en créant les conditions de la reconstitution de l'armée nationale, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration; de la réforme globale du secteur de la sécurité; de la réconciliation et de la mise en place d'institutions démocratiques. Le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies permettrait d'unir les efforts, de contribuer à promouvoir un processus politique et de s'attaquer aux causes profondes du conflit. Il faudra pour cela que le Représentant spécial du Secrétaire général puisse exercer efficacement ses bons offices et qu'une importante capacité d'analyse soit mise en place.

72. Le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies devrait permettre de revitaliser un véritable processus politique, à l'appui des efforts déployés au niveau régional, afin d'aboutir à un consensus national sur les futures forces armées et de créer les conditions de la tenue d'élections libres, régulières et inclusives, y compris en garantissant l'égalité des chances pour tous les candidats. Les missions de maintien de la paix ont démontré dans le passé que leur appui pouvait être essentiel pour le déroulement de processus transparents et démocratiques.

73. La crise récente a fragilisé et détruit le tissu social de la République centrafricaine. Une opération de maintien de la paix des Nations Unies devrait soutenir les initiatives dans l'ensemble du pays, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, y compris les chefs religieux et communautaires, afin d'étendre l'autorité de l'État, de résoudre les tensions locales et de promouvoir les efforts en vue du règlement des conflits locaux, de la médiation et de la réconciliation, afin de créer les conditions propices à la coexistence pacifique et au retour volontaire et durable des personnes déplacées et des réfugiés.

74. Les autorités centrafricaines ont besoin d'un soutien technique important et d'une aide considérable pour renforcer leurs capacités, de sorte qu'elles puissent donner aux institutions de l'État les moyens de relever les défis prioritaires et de répondre aux besoins les plus urgents de la population. La fourniture d'un appui aux institutions nationales à la fois aux niveaux central et local, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres intervenants, devrait constituer un aspect essentiel de la mission de maintien de la paix. Une présence forte dans les régions en matière d'administration civile devrait permettre de fournir un soutien crucial aux autorités locales, y compris jusqu'à l'organisation à terme d'un processus électoral.

75. Une forte composante de communication et d'information aiderait à apaiser les tensions et à promouvoir la réconciliation dans tout le pays. Il est recommandé de mettre en place un service de radio des Nations Unies émettant sur l'ensemble du territoire, compte tenu de la complexité du contexte politique dans lequel la mission opérera; de la faiblesse du secteur médiatique et des très fortes attentes suscitées dans le pays par le déploiement d'une opération de maintien de la paix multidimensionnelle.

76. Afin de contribuer à la stabilisation de la sécurité, la mission devrait faciliter la réouverture et la remise en état des tribunaux, des prisons, des postes de police et infrastructures connexes; elle devrait aussi appuyer le fonctionnement des prisons dans la sécurité, conformément aux normes internationales minima, y compris par le renforcement des moyens du personnel pénitentiaire; le contrôle judiciaire régulier des mesures de détention provisoire; la création de tribunaux itinérants; et l'appui à l'extension de l'aide judiciaire à l'ensemble du pays. Une assistance sera fournie dans le cadre du Centre de coordination mondial pour les activités policières, judiciaires et pénitentiaires, par le biais d'une programmation conjointe, le cas échéant, et en coordination avec les partenaires internationaux.

77. Je recommande d'inclure dans la mission envisagée de fortes composantes judiciaire et pénitentiaire. La coordination de l'assistance internationale devrait également figurer dans leur mandat. Ces composantes œuvreront de concert avec les

acteurs nationaux et internationaux et aideront à garantir que ces services publics sont assurés de manière impartiale et sans discrimination.

78. Je recommande également de créer une petite cellule de contrôle de l'embargo dans le cadre de l'opération de maintien de la paix envisagée, composée d'experts dans les domaines des armes, des ressources naturelles et des douanes, afin d'aider le groupe d'experts à contrôler le respect du régime des sanctions et d'informer mon Représentant spécial.

79. L'opération de maintien de la paix envisagée devrait également jouer un rôle à l'appui du Gouvernement en fournissant des conseils d'experts pour la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration des éléments armés.

80. D'emblée, la mission devra disposer d'une forte composante droits de l'homme pour se concentrer sur la lutte contre l'impunité, le respect du principe de responsabilité et la justice transitionnelle. Cette composante surveillera également les violations du droit international des droits de l'homme et communiquera des informations à ce sujet; elle sera dotée d'une robuste capacité de communication et de moyens d'enquête et d'information.

81. Les déploiements d'équipes chargées des droits de l'homme dans les zones à haut risque contribueront à l'effort mené à l'échelle de la mission en vue de protéger les civils, renforceront la dissuasion et permettront de donner des conseils sur les moyens d'intervention de la mission face à des menaces identifiées et sur une action préventive auprès des auteurs potentiels de violations, en étroite coopération avec les composantes militaire et police. La composante droits de l'homme appuiera la mise en œuvre des recommandations de la Commission internationale d'établissement des faits, afin d'aider les autorités nationales à lutter contre l'impunité et à mettre au point des options de justice transitionnelle. La lutte contre l'impunité et l'appui à l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits de l'homme seront l'un des domaines d'action prioritaires. Il faudra dans ce contexte établir des programmes ciblés pour aider les institutions judiciaires à enquêter et à poursuivre rapidement les auteurs de violations des droits de l'homme. Des programmes seront aussi nécessaires pour faciliter l'accès des victimes à la justice et restaurer les moyens dont dispose la société civile pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. Il sera tout aussi essentiel d'aider à assurer la sécurité des autorités judiciaires, des tribunaux et des prisons pour mettre un terme à l'impunité et créer un climat propice au respect des droits de l'homme. La composante droits de l'homme aidera aussi à renforcer les institutions et capacités nationales dans le domaine des droits de l'homme.

82. Le recrutement systématique et généralisé et l'utilisation d'enfants exigeront, dans la phase initiale de la mission, une intervention énergique par le déploiement d'une forte capacité de protection de l'enfance qui compléterait les efforts du Fonds des Nations Unies pour l'enfance en matière de programmes en vue de surveiller et de signaler les violations graves commises contre des enfants, de séparer les enfants des groupes armés et d'institutionnaliser la protection de l'enfance dans l'action des Nations Unies. D'après certaines indications, la violence sexuelle est utilisée dans le cadre d'attaques systématiques contre des populations civiles. Il faudra mettre en place une capacité robuste chargée de traiter cette question, notamment en déployant des conseillers spécialisés dans la protection des femmes et des enfants, en

particulier au sein des groupes chargés des droits de l'homme et de l'égalité des sexes.

83. Les conditions d'acheminement de l'aide humanitaire sont extrêmement difficiles en raison de l'insécurité générale, laquelle constitue également le principal obstacle au retour des réfugiés et des personnes déplacées. Une opération de maintien de la paix des Nations Unies devra apporter une contribution positive au rétablissement de la sécurité et à la libre circulation des biens et des personnes, ce qui faciliterait l'acheminement de l'aide humanitaire et le retour volontaire et durable des personnes déplacées et des réfugiés. En encourageant l'adoption d'une approche intégrée de la crise, il faudra établir une distinction entre l'action politique et les efforts de sécurité, d'une part, et les opérations humanitaires, de l'autre, de sorte que l'aide humanitaire puisse être fournie dans tout le pays, dans le respect des principes humanitaires, et qu'elle soit perçue comme étant impartiale et indépendante par la population.

84. Il sera primordial d'établir une saine politique budgétaire et de promouvoir la bonne gouvernance économique pour assurer le fonctionnement de l'État et lui donner les moyens d'exercer ses fonctions. La mission des Nations Unies coopérera étroitement avec les institutions financières internationales afin d'aider le Gouvernement dans ces domaines. Il faudra notamment veiller à ce que les ressources naturelles de la République centrafricaine puissent être exploitées efficacement et contribuer au rétablissement de l'autorité de l'État à Bangui et au-delà, ainsi qu'à la stabilisation du pays à la faveur de la mise en place d'infrastructures et de la prestation de services sociaux de base. L'ONU consultera le Gouvernement et ses partenaires afin de déterminer le meilleur moyen de fournir une assistance dans ce domaine et, en particulier, le rôle que la mission des Nations Unies pourrait jouer pour assurer le recouvrement des recettes douanières et autres droits associés à l'exploitation des ressources naturelles.

85. L'opération de maintien de la paix envisagée ne pourra réussir que si la région continue de jouer un rôle important et complémentaire, y compris par le biais du médiateur, le Président Sassou Nguesso, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de l'Union africaine. La mission devrait donc travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine et la Communauté économique et leur apporter tout son soutien politique ainsi qu'un appui opérationnel limité en fonction de ses moyens, de ses capacités et de ses compétences, afin qu'elles puissent continuer à jouer un rôle dans la stabilisation du pays. Il pourrait s'agir d'un appui au déploiement d'observateurs militaires et des droits de l'homme des deux entités ou de tout autre type d'aide, selon qu'il conviendrait. Il n'y aura pas de transfert de personnel civil de la MISCA mais il est recommandé d'établir une capacité de liaison avec l'Union africaine au sein de la nouvelle mission.

86. L'assistance accordée par l'ONU sera strictement conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme à l'occasion de la fourniture d'appui par l'Organisation à des forces de sécurité ne relevant pas des Nations Unies ([A/67/775-S/2013/110](#)).

D. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

87. Les principales menaces qui pèsent sur le personnel des Nations Unies pourraient provenir de la poursuite de la violence entre groupes armés, des émeutes et de la montée de la criminalité, ainsi que des activités visant à fournir des ressources aux groupes armés (notamment les véhicules, très en demande). Les fonctionnaires recrutés sur le plan national sont particulièrement à risque, étant indistinctement pris pour cible à cause de leur appartenance religieuse et parce qu'ils sont perçus comme étant plus riches que la moyenne de la population du fait de leur emploi à l'ONU. S'il est vrai que jusqu'à présent l'Organisation des Nations Unies n'a pas été spécifiquement ciblée, un fonctionnaire recruté sur le plan national a été tué pour des motifs religieux. Les attaques visant le personnel des Nations Unies ne sont pas à exclure si la mission envisagée semble aller à l'encontre des intérêts de certains groupes ou si l'ONU paraît prendre parti.

88. Compte tenu des menaces actuelles et faute d'un dispositif de sécurité nationale, la composante sécurité devra être très importante, dotée d'un personnel de la plus haute compétence et de fortes capacités d'analyse. Certes, le personnel des Nations Unies ne devrait pas être amené à prendre trop de risques, toutefois il est impératif, dans le contexte de la République centrafricaine, que la mission ait les moyens de rester et d'exécuter son mandat.

E. Questions relatives à l'appui

89. Il sera extrêmement difficile de mettre en place et de maintenir une mission multidimensionnelle d'envergure très décentralisée dans un pays enclavé dont les infrastructures sont en très mauvais état. Il faudra du temps et de l'argent pour se doter des moyens nécessaires à l'appui des déploiements prévus (locaux à usage de logements et de bureaux équipés des dispositifs de sécurité requis; capacités informatiques; services médicaux; infrastructures de transports aériens et terrestres et véhicules) et mettre en place des chaînes d'approvisionnement pour les vivres, l'eau, le carburant et d'autres articles. Le déploiement progressif des composantes de la mission devra non seulement aller de pair avec les priorités de l'exécution des mandats mais devra également tenir compte de l'aptitude de la mission à recevoir et absorber le personnel et les unités.

90. Le réseau routier est en très mauvais état et, dans une large mesure, impraticable pendant les longues saisons des pluies, ce qui viendra compliquer le déploiement et conduire à privilégier le transport aérien. Les pistes d'atterrissage à l'extérieur de Bangui sont généralement en mauvais état. Par conséquent, au début, la mission comptera fortement sur des hélicoptères à l'occasion de toutes sortes de tâches opérationnelles. Toutefois, comme on s'attend à ce que la mission soit présente pendant longtemps dans le pays, elle fera rapidement d'importants investissements pour moderniser ces pistes afin de pouvoir utiliser davantage d'aéronefs à voilure fixe, ce qui permettra de renforcer l'efficacité opérationnelle, d'accroître la sécurité des opérations aériennes et d'économiser de l'argent à long terme.

91. Le secteur local de la construction ne pourra pas absorber le surcroît d'activités de construction nécessaire pour mettre la mission sur pied. D'entrée de jeu, il faudra renforcer les moyens de génie, de transport et d'appui, et livrer sur

place, aussi rapidement que possible, les unités militaires de soutien autonome. La mission sera d'autant plus en mesure de se doter d'installations nécessaires que les États Membres seront disposés à fournir des ingénieurs militaires dans les premières phases de déploiement. Après que l'on a mis spécialement l'accent sur la construction au cours des phases initiales de déploiement, on prévoit que certaines unités de génie seront rapatriées à mesure que les priorités de la mission évoluent. Pour renforcer les capacités d'appui militaires afin de permettre à la mission de se mettre en place le plus rapidement possible, des partenariats seront établis avec d'autres agences des Nations Unies.

92. Le déploiement de la mission se fera dans le respect des principes de la stratégie globale d'appui aux missions. Je donnerai également pour instructions à mon Représentant spécial et aux départements du Siège d'utiliser tous les pouvoirs qui sont les miens et dont dispose le Secrétariat pour ériger en priorité la mise en fonctionnement de la mission, en particulier dans les domaines de la gestion des ressources humaines et la prestation de services, notamment en ce qui concerne les services d'ingénierie et de construction.

F. Transition

93. Compte tenu des enseignements tirés des précédentes transformations d'opérations régionales en missions de maintien de la paix des Nations Unies et des problèmes particuliers sur le terrain, il faudra environ six mois à l'Organisation des Nations Unies pour préparer le déploiement de son opération. Pour que la mission des Nations Unies soit prête et que la transition se fasse sans heurt, il est recommandé que le Secrétariat, en coordination avec la Commission de l'Union africaine, déploie immédiatement une équipe de transition en République centrafricaine, avec la participation de la MISCA et du BINUCA, chargée d'établir l'opération de maintien de la paix envisagée et de préparer le transfert des pouvoirs pour le 15 septembre au plus tard. Comme priorité immédiate, l'équipe mettrait au point des plans stratégiques, plus particulièrement un concept de mission assorti d'un concept d'opérations et de plans d'appui, tout en lançant la construction des installations nécessaires, notamment le quartier général, les camps et les bureaux extérieurs dans tout le pays. Par conséquent, il importerait de déployer immédiatement les moyens civils nécessaires, notamment des pilotes et des ingénieurs. L'équipe devrait également aider à recruter rapidement des fonctionnaires civils ayant les compétences linguistiques nécessaires.

94. Tandis que le Secrétariat s'emploierait à constituer les forces en mettant particulièrement l'accent sur les moyens militaires et de police nécessaires, l'équipe collaborerait avec la MISCA pour appuyer le renforcement de ses contingents et résoudre les difficultés majeures en vue de sa transformation éventuelle en opération de maintien de la paix, y compris en utilisant le fonds d'affectation spéciale correspondant. Les installations et services fournis par l'équipe seraient mis à la disposition des troupes de la MISCA qui auront été désignées comme faisant partie du transfert. À cet égard, l'équipe s'efforcera de donner la priorité à la mise en place de chaînes d'approvisionnement concernant les rations, l'eau et le carburant, en prévision de l'arrivée des forces des Nations Unies. Ces fournitures seront mises à la disposition des forces de la MISCA dès que possible afin de les aider à renforcer leurs capacités opérationnelles, en vue de leur transfert à la mission des Nations Unies. De même, pendant que l'équipe devrait rapidement mettre en place des

moyens de transport aérien afin de pouvoir commencer ses activités dans tout le pays, l'Organisation des Nations Unies s'engagerait à transporter à bord de ses appareils le personnel de la MISCA, en fonction des places disponibles et sans compromettre ses opérations.

VI. Observations

95. Je suis profondément préoccupé par l'aggravation de la situation en République centrafricaine. Le niveau alarmant de la violence et les déplacements massifs de populations sont en train de modifier la démographie du pays et pourraient avoir des conséquences à long terme. En décembre, les attaques que les milices antibalaka ont menées à Bangui contre les anciens éléments de la Séléka ont renversé la dynamique du conflit et déclenché un cercle vicieux de représailles parmi les civils et des affrontements entre milices armées, qui ont eu de graves répercussions sur les civils dans tout le pays. Les efforts de la communauté internationale, en particulier le déploiement rapide de la MISCA et des forces françaises de l'opération Sangaris, ont été déterminants pour sauver des civils. Je félicite les forces de l'Union africaine et les forces françaises pour leur déploiement rapide. Je rends hommage à leur dévouement et leur courage, qui leur ont permis de s'acquitter de leur mandat dans des circonstances difficiles, et présente mes condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie au service de la paix. Je me félicite de la décision d'accroître l'effectif des forces internationales, notamment par le déploiement à titre temporaire d'une force de l'Union européenne. J'exhorte les dirigeants européens et d'autres dirigeants à fournir des contingents et du personnel de police supplémentaires pendant cette phase de transition critique.

96. Je trouve encourageant que le Gouvernement de transition ait été rapidement constitué sous la direction du nouveau Chef d'État de la transition, Catherine Samba-Panza, et que celle-ci ait affiché la volonté de s'atteler aux nombreuses et redoutables difficultés qui l'attendent. Toutefois, le Gouvernement de transition aura besoin du soutien sans faille de ses voisins, de la région et de la communauté internationale dans son ensemble pour sortir le pays de la crise actuelle. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale sont prêtes à soutenir la République centrafricaine. Cependant, il incombe au premier chef aux Centrafricains eux-mêmes de trouver une solution qui mette un terme aux souffrances de leur pays. Je lance donc un appel à toutes les parties prenantes centrafricaines afin qu'elles saisissent l'occasion offerte par cette période de transition pour régler les problèmes immédiats que connaît leur pays, mettre fin à la violence et rétablir la tradition de coexistence pacifique, tout en jetant les bases d'une paix et d'une stabilité durables. Je les encourage à coopérer pleinement avec la MISCA et les autres forces internationales ainsi qu'avec mon Représentant spécial sur le terrain et la mission de maintien de la paix envisagée, une fois qu'elle sera déployée.

97. Malgré la présence des forces internationales, la violence et les violations généralisées des droits de l'homme persistent à travers tout le pays. À l'évidence, nous, communauté internationale, n'avons pas encore fait tout notre possible pour aider le peuple centrafricain à faire face à cette crise, qui a commencé bien avant que la rébellion Séléka ne prenne le pouvoir le 24 mars 2013. Il est temps d'agir. C'est la raison pour laquelle j'ai saisi le Conseil de sécurité d'une initiative en six points proposant des mesures immédiates pour mettre un terme à la violence et aux

tueries, protéger les civils, empêcher la partition de facto du pays, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et fournir au Gouvernement de transition l'appui dont il a un besoin urgent. J'exhorte une fois de plus le Conseil à appuyer ces propositions, qui se veulent une mesure provisoire essentielle, en attendant le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

98. Les problèmes de la République centrafricaine sont énormes et multiformes. Il faudra y répondre de manière globale, pluridimensionnelle et déterminée si l'on veut stabiliser le pays, rétablir l'ordre public et reconstruire des institutions publiques capables de sécuriser le pays et protéger la population. Ce n'est pas la première fois que l'Organisation déploiera des soldats de la paix en République centrafricaine. Comme le montrent clairement les enseignements tirés du passé, si l'ONU veut avoir une influence sur le terrain, elle doit jouer un grand rôle, c'est-à-dire appuyer les réformes requises pour s'attaquer aux causes profondes de la crise et contribuer à reconstruire l'État et ses institutions pour permettre à la République centrafricaine de rompre enfin avec le cycle d'instabilité politique, de violence et de pauvreté. La mission des Nations Unies envisage une coopération forte et étroite avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres institutions financières dans la reconstruction de la République centrafricaine.

99. La mission de maintien de la paix, dont les objectifs et tâches majeurs sont décrits dans le présent rapport, serait adaptée à la situation sur le terrain. Elle réduirait sa présence militaire dès que la situation le permettrait, tout en augmentant progressivement sa composante de police. Ses effectifs civils seraient gérés avec souplesse en fonction des tâches prioritaires, qui évolueraient également en fonction de la situation sur le terrain.

100. Force est de reconnaître qu'il n'y aura pas de solution miracle en République centrafricaine. Résoudre la crise exigera du temps et des moyens. L'ampleur des besoins du pays est impressionnante et les progrès accomplis dans un domaine ne seront durables que s'ils s'accompagnent de mesures majeures prises dans d'autres. Continuer à reporter des mesures multidimensionnelles durables pourrait avoir des conséquences humaines et financières bien plus lourdes. La partition éventuelle du pays suivant des lignes sectaires et la création d'un terreau fertile à des groupes extrémistes sont des risques réels, qui pourraient avoir des conséquences graves pour la stabilité de la région et au-delà.

101. Il n'y aura pas de solution à la crise en République centrafricaine sans la solidarité constante et agissante de ses voisins et de la région. Je leur demande ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale d'intensifier leur action en faveur de la République centrafricaine, en tenant compte de leurs avantages comparatifs tout en s'efforçant de tirer parti des partenariats et des initiatives régionales.

102. Une forte MISCA aidera à régler les problèmes de sécurité pressants de la population et à faciliter la transition vers une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Toutefois, la MISCA ne dispose pas encore des moyens essentiels dont elle a besoin pour donner toute la mesure de son potentiel. Je lance un appel aux partenaires bilatéraux et aux États Membres pour qu'ils lui fournissent rapidement et généreusement l'appui financier et le matériel dont elle a besoin, y compris au titre du paiement des salaires et du remboursement du matériel militaire lourd.

103. Je recommande au Conseil de sécurité d'autoriser, sous l'empire du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies multidimensionnelle, dotée d'un mandat inspiré des recommandations énoncées aux paragraphes 60 et 61 et de ressources suffisantes. Il s'agirait de transférer les principaux éléments de la MISCA dans l'opération de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que d'autres éléments choisis en fonction de la politique de vérification des antécédents de respect des droits de l'homme et d'autres ressources, de façon à parvenir à l'effectif autorisé, soit 10 000 hommes, dont 240 observateurs militaires et 200 officiers d'état-major, et un maximum de 1 820 membres de la police civile et 10 unités de police constituées comprenant 1 400 membres des unités de police constituées, 400 policiers et 20 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement. Ces effectifs seraient déployés en même temps qu'une importante composante civile et le personnel d'appui requis. Ils seraient réexaminés à intervalles réguliers et feraient l'objet de recommandations au Conseil. Avec la mise en place de l'opération de maintien de la paix, le BINUCA devrait disparaître.

104. Bon nombre des problèmes auxquels se heurte la République centrafricaine dépassent les capacités d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, compte tenu de la complexité de la crise, de l'absence d'un dispositif de sécurité et de la déliquescence de l'État. Le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en République centrafricaine devrait donc s'inscrire dans une vaste entreprise à long terme de la communauté internationale. Le succès de cette entreprise visant à aider le Gouvernement et le peuple de la République centrafricaine à reconstruire un État dépendra des contributions et des engagements d'un grand nombre d'acteurs, mais, encore plus important, des Centrafricains eux-mêmes.

105. Il ne s'agit pas seulement de répondre à la demande du Gouvernement tendant au déploiement d'une opération de maintien de la paix, ce déploiement devant s'accompagner d'un engagement politique de la part des parties prenantes nationales, à savoir participer à un processus politique sans exclusive visant à créer un environnement propice à la mise en place d'une nouvelle armée; reconstruire la police et la gendarmerie; mettre en œuvre le processus de désarmement, démobilisation et réintégration; réaliser la réconciliation; et tenir des élections participatives, régulières et transparentes. Le déploiement de la mission devrait être l'occasion d'examiner le cadre de transition avec la participation de tous. Les acteurs nationaux devraient adhérer officiellement à un processus devant déboucher sur une vision consensuelle d'une future armée républicaine qui soit représentative de la diversité nationale. Ils devraient également examiner le renforcement des mécanismes internationaux, tels que le Groupe de contact international sur la République centrafricaine et le Comité technique de suivi, dont la portée pourrait être étendue pour faciliter la transition, les grands acteurs régionaux et internationaux ainsi que l'Organisation des Nations Unies se voyant attribuer un rôle important, et qui pourraient fonctionner comme un comité international d'accompagnement de la transition.

106. La communauté internationale doit s'engager à collaborer et à fournir à la République centrafricaine l'assistance voulue pour assurer l'efficacité et la viabilité des activités, sur la base des avantages comparatifs respectifs des pays. Il ne saurait y avoir de développement sans paix, de paix sans développement, et ni l'un ni l'autre sans respect des droits de l'homme et état de droit. Il faut consacrer des

ressources suffisantes à chacun de ces piliers. Notre objectif à long terme doit être une République centrafricaine en sécurité dans ses frontières, capable de mener ses propres affaires et de fournir des services à tous les Centrafricains sans discrimination, sans ingérence de tiers ou dépendance vis-à-vis de tiers, où musulmans, chrétiens et membres d'autres communautés peuvent vivre en paix côte à côte, quelles que soient leur croyance ou leur appartenance politique, et jouer un rôle dynamique dans la vie politique, économique et sociale du pays.

107. Le déploiement de l'opération de maintien de la paix envisagée devra, notamment, aller de pair avec l'engagement des institutions financières internationales d'accompagner la reconstruction de l'État, notamment la reconstruction des secteurs financier et bancaire, et de veiller au paiement immédiat des salaires des fonctionnaires.

108. Par ailleurs, je recommande qu'un partenariat soit conclu entre le Gouvernement de la République centrafricaine et la communauté internationale, y compris l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, qui permettrait de définir les priorités clefs d'un pacte de relèvement et de responsabilité, en se fondant sur des objectifs de paix et d'édification de l'État. Plus particulièrement, il sera nécessaire de renforcer la gestion et la comptabilité financières publiques concernant spécifiquement le recouvrement des recettes fiscales, le contrôle des dépenses, les pratiques en matière de passation des marchés publics et d'attribution de concessions dans le cadre de la reconstruction de l'État, suivant le modèle du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique mis en œuvre au Libéria.

109. Étant donné les conditions de vie insupportables et l'extrême vulnérabilité de la population, il importe tout autant d'assurer un appui soutenu et immédiat aux opérations humanitaires. Il faudrait prendre des mesures de toute urgence pour amener les auteurs de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire à répondre de leurs actes.

110. Je tiens à rendre hommage à Babacar Gaye, mon Représentant spécial en République centrafricaine, et au personnel du BINUCA et de l'équipe de pays des Nations Unies pour leur travail acharné. Je leur suis profondément reconnaissant des sacrifices qu'ils font pour la paix en République centrafricaine. Je remercie également les autorités de transition, l'Union africaine, les pays qui fournissent des contingents à la MISCA, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne, les pays donateurs et les organisations multilatérales et non gouvernementales pour les efforts soutenus qu'ils déploient pour régler la crise en République centrafricaine. Nous devons mettre à profit le sentiment d'espoir du peuple centrafricain pour renforcer notre partenariat et redoubler d'efforts au service de l'appui au peuple et au Gouvernement de la République centrafricaine.
